

## Saint-Jean-de-Verges. Chiva : FO appelle à la grève le 25 mai

Nous soutenir

### TOUT SAVOIR TOUS ENSEMBLE - LaDepeche.fr se mobilise

Nos journalistes, qui vous accompagnent au quotidien, sont engagés, à vos côtés, afin de vous fournir l'information la plus complète possible.

Votre soutien nous est plus que jamais indispensable : **plus d'information sur l'abonnement.**



### Hôpital, Ariège, Saint-Jean-de-Verges, Social

Publié le 20/05/2020 à 05:06 , mis à jour à 05:13

Le fait est assez rare pour être souligné : le syndicat Force ouvrière du centre hospitalier des vallées de l'Ariège (FO-Chiva) dépose un préavis de grève pour la journée du 25 mai. Il s'agit de relayer le préavis reconductible déposé au niveau national.

Par cette action, l'organisation entend "dénoncer des conditions de travail indignes d'un service public de santé" tout en "soulignant" le "très grand investissement et le professionnalisme de tous les agents, qui concourent à protéger la population, malgré un climat très difficile et inconnu jusqu'alors".

"Ce professionnalisme doit se traduire par des conditions de travail et une rémunération enfin à la hauteur de leur sens du devoir", estime le syndicat qui "remercie" la population ariégeoise de son soutien tout en l'assurant que "nous mettrons tout en œuvre pour que ce service public soit à la hauteur de leurs attentes".

Plusieurs revendications figurent dans ce préavis de grève, notamment le versement de la prime exceptionnelle de 1 500 € dans le cadre de la pandémie du Covid-19 à tous les agents de la fonction publique hospitalière et sans élément discriminant. FO-Chiva réclame également "l'ouverture immédiate de négociations salariales catégorielles sur les filières ouvrières, techniques, soignantes et administratives", la "transmission d'un agenda social hospitalier sur l'avenir de notre système de soins", et "la reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les agents de la fonction publique hospitalière" (cela n'est valable que pour le personnel soignant).

### Abrogation de la loi retraite et augmentation des effectifs dans les EHPAD

Par ailleurs, le syndicat demande le "dégel immédiat" de la valeur du point d'indice de la fonction publique et le rattrapage de 18 % de perte de pouvoir d'achat, ainsi que "l'abrogation de la loi sur les retraites après l'activation de l'article 49-3 de la Constitution, à la veille du confinement des citoyens français", l'augmentation des effectifs dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour l'obtention d'un ratio d'un agent pour un résident, et enfin, l'abrogation des lois dites de "Transformation de la Fonction Publique" et "ma santé 2022".

